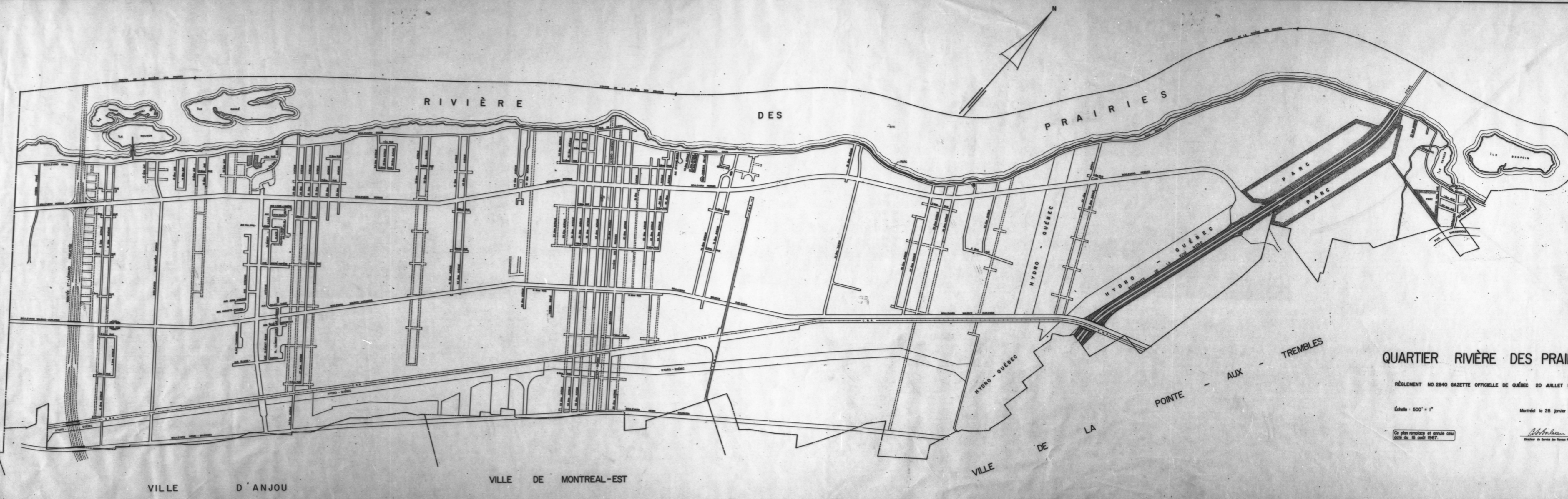


CITÉ DE MONTRÉAL - NORD



VILLE D'ANJOU

VILLE DE MONTRÉAL-EST

VILLE DE LA
 POINTE - AUX - TREMBLES

QUARTIER RIVIÈRE DES PRAIRIES

RÈGLEMENT NO. 2840 GAZETTE OFFICIELLE DE QUÉBEC 20 JUILLET 1963

Échelle : 500' = 1"

Montréal le 28 Janvier 1971

Ce plan remplace et annule celui daté du 16 août 1967.

Chabhan
 Directeur de Service des Travaux Publics